

Quelques histoires édifiantes d'interventions dommageables pour les marchés éditoriaux en voie de développement, par Étienne GALLIAND (Alliance internationale des éditeurs indépendants¹)

Imaginez une grande maison d'édition étrangère arrivant en France et déversant des conteneurs entiers de livres à prix cassés sur notre marché, court-circuitant par là même notre chaîne du livre... Ou bien encore, des milliers de livres – produits dans un autre contexte culturel – donnés gratuitement aux lecteurs ou aux bibliothèques publiques... La mise en place de succursales locales par des groupes éditoriaux venus d'ailleurs et visant à créer les conditions d'un monopole... En France, tout cela relèverait bien entendu, de la plus pure fiction. Nous possédons en effet un marché du livre ancien et structuré, des conditions économiques générales favorables et des dispositifs législatifs régulant le commerce des ouvrages.

Ces pratiques, qui peuvent nous paraître caricaturales, ne sont-elles pourtant pas courantes dans certains contextes, pour certains pays ? N'assistons-nous pas quelquefois à de véritables entreprises de captation de marchés du livre émergents, fragiles, peu protégés – une prédation, en somme ? C'est l'histoire, bien trop souvent, de l'Afrique, de l'Amérique latine. Qui s'en soucie, en dehors d'un petit nombre de professionnels du livre ? Qui est informé, véritablement ? Que connaît-on, quand on est bibliothécaire en France par exemple, de ces mécanismes souvent redoutables, parfois indignes ?

Promenons-nous, voulez-vous, dans quelques unes de ces histoires de prédation, qui mettent à mal les industries culturelles « du Sud », qui ralentissent ou mettent en danger l'émergence de chaînes du livre locales viables. Il ne s'agit pas ici de nous culpabiliser, de pointer du doigt nos sociétés développées, de dédouaner systématiquement les pays qui ne le sont pas – leurs dirigeants, parfois, sont tout aussi responsables. Ce n'est pas non plus à un panorama sans nuance et sans espoir que nous vous convions – mais tout au plus à un tour d'horizon de pratiques qui peuvent et doivent évoluer. D'abord, ne pas nuire – n'est-ce pas là une devise que nous devrions considérer au mieux ? Les bibliothécaires sont des acteurs essentiels de la politique de la lecture ; ils sont aussi partie intégrante de la chaîne du livre. Il nous importe de ne pas les laisser hors de cette réflexion, tant leur rôle est essentiel pour que chaque pays ait ce même droit à un accès aux livres et à la lecture. Nous vous invitons, en somme, par le petit bout de notre lorgnette, à découvrir les aspects les plus méconnus de la mondialisation économique rapportée au monde du livre.

¹ L'Alliance internationale des éditeurs indépendants est un réseau international composé de 80 éditeurs de plus de 45 pays. À vocation non lucrative, l'Alliance organise des rencontres internationales et mène des actions de plaidoyer en faveur de l'indépendance. Elle soutient aussi des projets éditoriaux internationaux — soutien qui peut prendre la forme d'une aide à la traduction ou à la coédition. L'Alliance participe ainsi à une meilleure accessibilité des oeuvres et des idées, à la défense et à la promotion de la bibliodiversité. www.alliance-editeurs.org

1. La prédation et le livre : une tentative de typologie

Prédation : action de prendre sans restituer, qui induit une dégradation des ressources disponibles. Rapporté au monde du livre, dynamique à visée économique se traduisant le plus souvent par la captation de marchés par des groupes éditoriaux ou des éditeurs de pays développés (prédation dite « directe ») ; ou actions sans visée économique (prédation dite « indirecte ») mais déstabilisant notablement les chaînes du livre locales.

1.1 Prédation dite « directe »

Il y a tout d'abord, bien sûr, une prédation motivée par des impératifs commerciaux. Le but n'étant évidemment jamais de détruire sciemment une chaîne du livre locale, mais d'étendre avant tout un rayon d'action commerciale. Il s'agit de capter de nouveaux marchés, ou de s'y maintenir. Ces prédatons là pourront être qualifiées **de directes** – elles visent clairement et consciemment à aller conquérir des marchés sur d'autres territoires que ceux exploités naturellement. Elles sont le fait, bien souvent, des grands groupes éditoriaux des pays développés – même si, en ce domaine comme en d'autres, il s'agit de ne pas sombrer en caricature. Nous nous proposons ici de présenter quelques unes de ces démarches, en les étayant tant que possible par des exemples de terrain.

- ***Les marchés scolaires au Sud, objets de toutes les convoitises***

De façon générale, le marché du livre scolaire pèse très lourd dans l'économie du secteur. Ces livres « prescrits », à dimension obligatoire, génèrent des revenus substantiels pour les éditeurs. Dans les pays en voie de développement, les manuels représentent même de 70 à 90 % du marché du livre – ils représentent donc un marché essentiel. En Afrique francophone, l'importance du marché du livre scolaire est encore renforcée par la priorité donnée à l'éducation par les bailleurs internationaux – États et organismes internationaux (comme la Banque mondiale, le FMI par exemple). Trop souvent, la rédaction, la production et la commercialisation des manuels scolaires échappent quasi-totalement aux professionnels locaux. Comment est-ce possible ?

Hélène Kloeckner, dans un excellent article intitulé *À quand une édition scolaire africaine ?*² nous donne à ce sujet quelques éléments d'explication. L'activité de l'édition scolaire est basée pour plus de la moitié sur la mécanique des appels d'offre internationaux. Des États africains ou des organismes internationaux (dans le cadre d'une politique d'aide au développement) souhaitent pourvoir au besoin en manuels scolaires partie ou totalité des étudiants d'un pays donné. Les fonds étant par essence publics – ou parapublics – ils doivent en effet être attribués « au mieux disant ». Comme le dit Hélène Kloeckner, « les éditeurs du Nord, qui ont des réseaux relationnels étoffés et des capacités humaines et technologiques, effectuent une veille permanente sur les appels d'offre internationaux. Ils ont l'information, ils peuvent influencer sur la nature même de l'appel d'offre en négociant avec le bailleur de fonds, en faisant modifier le cahier des charges à leur avantage ». Par ailleurs, chaque soumissionnaire doit déposer une somme en garantie, qui peut s'élever de 6 à 12 % du montant total du marché concerné. Bien entendu, cette somme sera rendue à l'éditeur si le marché ne lui est pas attribué – mais encore faut-il pouvoir mobiliser cet argent, et attendre patiemment et longuement qu'il soit rendu.

² Présenté en page 72 dans le numéro spécial de la revue *Africultures Où va le livre en Afrique ?* (éditions L'Harmattan / Africultures, numéro octobre-décembre 2003).

De fait, l'expérience éditoriale, commerciale et les moyens financiers des groupes éditoriaux du Nord leur permettent de remporter la majeure partie des appels d'offre en Afrique francophone. Si l'on ajoute à cela les actions de mécénat des grands groupes français sur le territoire africain – construction d'écoles et de bibliothèques, par exemple, on comprend bien qu'ils sont souvent incontournables. Hélène Kloeckner va plus loin : « (les éditeurs français) bénéficient en outre des aides des pouvoirs publics français, qui soutiennent les exportations en prenant en charge une partie des frais d'assurance, de transport aérien et de fabrication ». Il n'est pas rare non plus de constater des 'avoir écho de pratiques « d'apports en nature » Quant aux institutions internationales, elles n'ont pas réellement de connaissance du fonctionnement de la chaîne du livre et « sous la pression des pays industrialisés, mettent en place des plan d'action à court terme sans penser aux conséquences économiques et culturelles à long terme... ». Fort heureusement, la situation s'améliore peu à peu. Les bailleurs de fonds internationaux, les États africains prennent de plus en plus en compte l'importance d'une édition locale des manuels scolaires. Des progrès sont déjà visibles, des pratiques se modifient dans le bon sens. Il n'empêche : l'essentiel de cette commercialisation enrichit encore trop souvent les grands groupes éditoriaux français ou canadiens.

Cette situation n'est sans doute pas l'apanage – hélas – de la seule Afrique subsaharienne. Il est fort probable que le monde lusophone – du Portugal aux États africains ayant le portugais pour langue officielle – et le monde hispanophone – où les groupes espagnols captent sans doute une partie des marchés scolaires en Amérique latine – sont exactement dans le même cas de figure. Si, pour ces autres sphères géolinguistiques, les données nous manquent, les probabilités d'y découvrir une situation similaire sont hélas élevées³.

- ***La diffusion distribution, un fort potentiel économique***

Aujourd'hui, si l'on considère la chaîne du livre dans son ensemble, les centres de profit – là où se réalisent les bénéfices les plus importants – sont bien plutôt du côté de la distribution des livres. Un diffuseur – distributeur positionné dans un pays en voie de développement, filiale d'un grand groupe éditorial du Nord, peut compléter son activité avec l'import d'ouvrages venus de la « métropole ». Ce cas de figure a déclenché récemment une crise importante au Maroc. La Librairie Nationale, filiale du groupe Hachette Livre (France) représente au Maroc le catalogue de 120 éditeurs français ; elle alimente de manière directe, sans intermédiaire, environ 1 000 établissements d'enseignement secondaires et supérieurs. De par les produits distribués et à travers la stratégie commerciale mise en œuvre, la Librairie Nationale tendrait à devenir un partenaire incontournable, en particulier sur le marché institutionnel du livre scolaire. Cette position d'importateur de livres français, de distributeur et de libraire pourrait permettre à la Librairie Nationale d'approcher une situation de monopole en pratiquant des remises importantes, fragilisant ainsi de fait la plupart des librairies indépendantes marocaines. La Librairie Nationale semble souhaiter ouvrir une vingtaine de points de vente sur le territoire marocain dans un futur proche, renforçant ainsi une présence déjà de taille au sein de la chaîne du livre locale.

Les stratégies de captation des marchés peuvent donc s'affirmer directement à travers une entreprise de diffusion distribution à visée monopolistique. Les liens structurels qu'entretiennent des filiales locales avec des groupes éditoriaux français leur donnent un poids essentiel, et la possibilité de mettre en place une politique commerciale agressive. Les

³ Le réseau hispanophone de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants a lancé dernièrement une étude sur les flux de livres entre l'Espagne et l'Amérique latine. Les résultats de cette étude devraient non pas nous confirmer ce que les éditeurs locaux constatent déjà, mais nous donner une idée plus précise de l'ampleur du phénomène.

répercussions sont d'autant plus graves, bien entendu, dans un contexte législatif peu attentif au secteur de l'édition et de la librairie.

- ***Des initiatives individuelles peu claires dans leurs motivations***

Parfois, la prédation directe est le fait d'éditeurs indépendants du Nord, et non plus de grands groupes éditoriaux. Qui plus est, la visée uniquement commerciale et économique peut se doubler – est-ce sincère ? – d'un discours humaniste voire humanitaire : l'entreprise d'exportation de livres vers le Sud se justifie tout autant par la nécessité d'écouler des stocks que par la nécessité de favoriser l'accès aux textes et à la culture pour les lecteurs locaux. On pourrait considérer les éditions L'Harmattan comme étant stéréotypiques de cette catégorie d'acteurs internationaux. L'Harmattan possède un catalogue des plus volumineux, et publie chaque année plusieurs centaines de titres – il serait l'éditeur français qui publie le plus par an en nombre de titres ! Par ailleurs, le catalogue fait la part belle aux auteurs africains de langue française. Ces dernières années, l'éditeur français ouvre dans plusieurs pays africains des « Espaces Harmattan », véritables points de vente gérés localement. Le public ciblé semble être le monde universitaire et les bibliothèques avant tout. Bien évidemment, les livres y sont vendus à « prix cassés ». L'éditeur, qui imprime en France avec les moyens techniques dont nous disposons, inonde les marchés locaux par le biais de ces « Espaces » lors d'opérations qu'il appelle lui-même « coup de poing » (qui frappe-t-on, on s'interroge). Inutile de dire que de telles ventes à prix extrêmement réduits, sur de gros volumes ne favorisent pas vraiment l'édition locale. Mais ces comportements gênent aussi gravement l'activité de la librairie : bien souvent, les libraires de la place commercialisent les ouvrages des éditions L'Harmattan. Son irruption soudaine, le fait qu'il exclue immédiatement les professionnels locaux en créant finalement des structures à sa main, peut réduire considérablement la fréquentation des librairies locales... Un libraire africain – confronté à cette situation mais ne pouvant pas prendre de façon ouverte la parole – nous confiait dernièrement que « le risque est grand de déstructurer le travail de fourmi qui se fait depuis des années au prix de réels sacrifices, pour voir les habitudes de lecture s'enraciner et faire de l'accès au livre (...) un besoin capital à satisfaire. (...) La méthode employée par les éditions L'Harmattan pour mettre en œuvre et en solo sa politique est douteuse, voire condamnable. Alors qu'il y a des libraires, des éditeurs et des bibliothécaires qui s'échinent depuis des années, il est scandaleux que nous soyons ignorés (à ce point). Cela ressemble à du mépris ».

1.2 Prédation dite « indirecte »

Il existe d'autres formes de prédation, **plus indirectes**. Elles n'en restent pas moins redoutables.

- ***Le don de livres, un acte généreux souvent dommageable pour les professionnels du livre locaux***

Le don de livres, bien implanté au Nord, fonctionne sur des mécanismes de solidarité internationale malheureusement bien souvent doublés d'une vision misérabiliste des pays en voie de développement. Cinq grandes structures françaises, de droit privé mais recevant pour la plupart des fonds publiques (ministère de la Culture, ministère des Affaires étrangères, Sénat, Régions, départements...), expédient chaque année dans toute la francophonie du Sud un demi million d'ouvrages donnés par des particuliers ou des bibliothèques françaises (à la suite, bien souvent, des fameuses opérations de « désherbage »).

Quel peut-être l'impact de ces dons massifs sur les chaînes du livre locales ? Comment un éditeur africain peut-il considérer l'arrivée sur son marché, des livres imprimés au Nord et diffusés en quantité ? Les bibliothèques locales semblent être les premières bénéficiaires de cette « manne » ; ce marché là échappe de fait aux éditeurs locaux. Que serait l'édition française sans les achats des bibliothèques ? Pourquoi ce qui est vrai chez nous ne l'est-il pas ailleurs ? Encore plus : ce qui est vrai chez nous, dans un contexte stabilisé, développé et protégé, ne devrait-il pas l'être encore plus ailleurs – dans un contexte encore moins favorable ? On ne peut reprocher aux particuliers et aux bibliothèques françaises ces dons le plus souvent généreux⁴ ; on ne peut que regretter qu'ils ne prennent pas en considération l'entière chaîne du livre, et qu'ils continuent à opposer les politiques de soutien à la lecture aux politiques de soutien au développement des industries culturelles. Cette opposition est incroyablement datée et peu pertinente ; tout prouve au contraire que les unes ne vont pas sans les autres – sinon à rester durablement dans une forme plus ou moins avouée d'assistantat. Il est urgent d'imaginer aujourd'hui une modernité du don de livres qui soutiendrait à la fois la dynamique de la chaîne du livre locale, tout en apportant un appui aux bibliothécaires.

Pour clore ce chapitre, illustrons de nouveau notre propos. L'association « Le Français en partage » (remarquable pour sa discrétion sur Internet en particulier et son absence totale de communication en général) organise parfois au Bénin des sortes de Foires du livre, de « librairies éphémères » au cours desquelles des tonnes de livres sont vendus à prix extrêmement réduits. « Bien sûr, à ces conditions, même les riches courent avec des sacs pour rafler des livres à deux sous », nous dit notre interlocutrice. Le plus consternant, semble-t-il, c'est qu'un livre donné au Nord se transforme au Sud en un livre à « prix cassé » — mais commercialisé tout de même. C'est là sans doute, encore toute une autre histoire...

Marie Michèle Razafintsalama, des éditions Jeunes Malgaches, dénonce elle aussi le don de livre et son impact sur les professionnels du livre malgaches. « L'envoi massif de livres nuit à l'activité de la librairie, au développement de l'édition locale, n'encourage pas la lecture quand il ne correspond pas au besoin réel et induit en erreur la majorité des lecteurs malgaches qui pensent que le livre est un produit qui se donne mais ne s'achète pas ».

- ***La fuite des cerveaux, ou l'attrait irrésistible du Nord***

Un autre phénomène de prédation indirecte – encore plus subtil, celui-là – pourrait être identifié dans ce que l'on appelle couramment « la fuite des cerveaux » du Sud au Nord. Si ce mouvement touche avant tout les élites socio-économiques, il n'exclut pas les acteurs culturels locaux. Dans le domaine du livre, ce sont les auteurs qui sont réellement touchés. Un romancier d'Afrique francophone talentueux, par exemple, aura à cœur de se voir publier par une maison d'édition française, si possible germanopratine. Cette prédation est doublement indirecte : elle ne repose pas à proprement parlé sur une motivation économique – même si les « à valoir » des auteurs sont assurément plus élevés au Nord qu'au Sud – mais aussi et surtout sur une « géographie mentale » portée par l'auteur africain lui-même. Bien entendu, il ne s'agit pas de généraliser en ce domaine ; nombre d'auteurs à succès ont essayé,

⁴ Une étude en cours à l'Alliance internationale des éditeurs indépendants – qui sera publiée et commercialisée bientôt sous la forme d'un dossier – tend hélas à prouver que la sociologie du don de livres évolue peu à peu en France, passant d'un « don humanitaire compassionnel » (relevant parfois historiquement d'une certaine « charité chrétienne ») à un don totalement utilitaire. Ainsi, les cas de dons de livres faisant suite ou précédant un déménagement semblent de plus en plus fréquents. Malgré des tentatives louables pour faire entrer mieux en adéquation les dons avec les besoins locaux des bibliothécaires (une Charte du don du livre existe), les acteurs du secteur semblent bien dépassés par ces évolutions et sont encore trop souvent peu regardant sur les titres qu'ils expédient au Sud.

avant de percer en France, de se faire publier dans leur pays, parfois avec succès. Mais notons tout de même que les maisons d'édition françaises ne favorisent pas, loin de là, la production locale : lorsqu'elles comptent dans leur « écurie » un auteur africain qui rencontre le succès, elles obtiennent bien souvent l'exclusivité de leurs droits pour toutes les langues et tous les territoires... ce qui rend difficile et illusoire un « retour éditorial au pays ». Cette prédation là prive peu à peu les éditeurs, les libraires et les lecteurs de leurs grands auteurs – elle implique même souvent (ironie du sort !) des flux d'exportation de leurs livres vers les pays du Sud. Une fois produit et expédié en Afrique, le livre d'un auteur africain traitant d'une thématique africaine par exemple, se retrouve à des prix inabornables sur les étals des librairies de la place. Inabornables sauf, peut-être, pour une élite socio-économique. Dont font inévitablement partie les... expatriés français. L'ampleur du phénomène est difficile à cerner ; ses mécanismes mêmes varient fortement d'un auteur à l'autre, d'un pays à l'autre.

2. Des conditions favorables à la prédation

Au-delà de cette tentative de typologie, essayons maintenant de donner à voir rapidement quelques unes des caractéristiques de ces marchés soumis à la prédation.

- Les pays subissant ces actions ont généralement **un secteur du livre peu protégé législativement** ; l'absence de prix fixe du livre, la faiblesse des barrières douanières et des taxes à l'importation de livres produits en dehors du pays sont bien entendus des facteurs aggravants, en tant que tels. Par ailleurs, on remarque bien souvent un désintérêt de l'État pour ces questions.
- Au-delà, on constate que les professions du livre (de l'auteur au libraire, en passant par l'éditeur et les diffuseurs distributeurs) **sont généralement peu « chaînées », mal solidarisées** – soit que certains des maillons sont manquants ou peu développés, soit que la culture professionnelle et l'économie du secteur ne les aient pas poussés à la soudure.
- **Les pays qui ont subi la colonisation** – en particulier des puissances européennes (française, anglaise, espagnole, portugaise) – sont plus facilement victimes de la prédation. En effet, les ex-pays colonisateurs y ont souvent imposé plus ou moins profondément leurs langues, qui continuent dans la plupart des cas à être utilisées par les lecteurs. Comme le souligne Hélène Kloeckner à propos de la francophonie : « Les éditeurs français ont des avantages considérables sur les éditeurs locaux. Ils disposent d'un marché qui leur a été acquis sous la colonisation et d'un savoir-faire établi de longue date ».
- En dehors des autres indicateurs de développement sociaux-économiques, un système éducatif défaillant, lourdement soutenu par des financeurs extérieurs, ne favorise évidemment pas une autonomie culturelle.

Cette liste n'est pas complète, pas assez précise. Elle permet néanmoins d'esquisser grossièrement le profil type d'un pays ou d'un territoire particulièrement fragile vis-à-vis d'éventuelles entreprises de prédation. On n'ose espérer la mise en place de tels outils d'évaluation – qui permettraient, pour le moins, la prise de conscience voire la prévention, plutôt que de ne disposer uniquement que d'indicateurs *a posteriori*⁵.

⁵ Il existe déjà, que ce soit au PNUD ou à l'UNESCO, quelques outils qui permettent d'évaluer une situation et de signaler des évolutions non désirables. Mais il s'agirait de raisonner le plus en amont possible à la dégradation d'une situation – et pour cela, nous sommes encore globalement relativement mal outillés.

3. Quelques alternatives, quelques propositions

Il ne s'agit pas ici de dresser un bilan trop sombre, dramatique et désespéré de la situation de l'édition dans les pays en voie de développement. Certes, ces territoires sont soumis à des enjeux commerciaux, linguistiques, culturels aboutissant bien trop souvent à un affaiblissement notoire de leur capacité à développer leurs industries propres, adaptées à leurs besoins et à leurs contextes. Tout comme l'agriculture, on se prend à rêver des « cultures vivrières », de souveraineté culturelle, d'une défense et d'une promotion dynamique de la biodiversité⁶. Mais enfin les solutions existent, les recommandations se multiplient.

- Sur la prédation directe et indirecte, il s'agit **d'informer au maximum les professionnels** du livre au Sud comme au Nord. Plus les pratiques seront connues, plus elles sortiront de l'ombre et de l'indifférence générale, plus elles auront des chances d'être contestées, modulées, réformées.
- **La prédation des marchés scolaires est inacceptable.** Il semble indispensable d'adopter une position relativement ferme à ce sujet, au risque de sombrer dans une posture par trop souverainiste. Dans l'idéal, chaque pays devrait pouvoir concevoir, publier, commercialiser directement ses manuels scolaires. Quoi qu'il en soit – malgré une prise de conscience progressive et des signes encourageants – l'ampleur du phénomène montre qu'il y a encore aujourd'hui de sérieuses marges d'évolution. L'accès des éditeurs du Sud à leurs marchés scolaires est bien évidemment aussi une condition du développement durable des chaînes du livre locales. Un Comité de réflexion stratégique sur la coopération éducative – composé d'experts indépendants – a rendu en mai 2007 un rapport⁷ à la demande du ministère français des Affaires étrangères. Les auteurs sont d'une remarquable limpidité : « (...) des programmes d'aide à la conception, à l'édition et à la diffusion de manuels scolaires produits localement devraient (...) être mis en place, dans un cadre national ou régional, en y associant le cas échéant des éditeurs étrangers de livres scolaires grâce à des mesures incitatives (co-production). En mettant l'accent sur le développement de contenus adaptés plus que sur les capacités éditoriales des pays concernés (l'impression est à délocaliser cyniquement là où elle est la moins coûteuse), des programmes spécifiques devraient pouvoir être proposés aux pays qui le souhaiteraient, visant à rendre accessible à tous les enfants, dans un délai prescrit (trois ans ?), un ensemble de matériaux pédagogiques de base ». Que dire de plus ? Qu'il faut là faire preuve de volontarisme politique.
- **Le don du livre** doit profondément être remis en cause, être réformé, coller mieux encore aux besoins locaux – et pourquoi pas, s'envisager comme un réel échange. Il s'agit définitivement d'oublier l'opposition classique, artificielle et fautive, entre politique d'aide à la lecture et politique d'aide à l'édition et à la librairie. L'une ne va pas sans l'autre – sauf à rester dans des appuis ponctuels, non durables, déconnectant encore plus gravement la bibliothèque de l'économie du livre. Il est indispensable de permettre aux bibliothèques du Sud de maîtriser totalement la constitution de leurs fonds. La modernité du don de livres ne pourrait-elle pas d'ailleurs passer par le don en numéraire, permettant ainsi aux

⁶ Les États disposent aujourd'hui d'un outil international, la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Ce texte, en substance, permet aux politiques de protéger s'ils le souhaitent leurs industries culturelles. On attend aujourd'hui les mises en œuvre ; à travers la Déclaration internationale des éditeurs indépendants pour la protection et la promotion de la biodiversité, 80 éditeurs de plus de 45 nationalités présentent quant à eux tout un corpus de propositions montrant concrètement ce qui peut être fait pour protéger localement le secteur du livre.

⁷ Rapport intitulé « La coopération française face aux défis de l'éducation en Afrique : l'urgence d'une nouvelle dynamique ».

bibliothèques d'acheter directement leurs livres ? Aux éditeurs locaux, ensuite, de faire leur travail et de convaincre les bibliothécaires que leurs livres valent bien ceux de Paris.

- **Quant à la fuite des cerveaux** – des talents, devrait-on dire – elle ne cessera que difficilement. Tout au moins pourrait-on s'employer à sensibiliser les auteurs mais aussi leurs éditeurs du Nord, à l'importance symbolique voire commerciale, des éditions locales. Céder les droits à un éditeur africain n'est-il pas, au final, plus rentable que d'exporter quelques exemplaires par an ? La concurrence qui oppose parfois au sein d'une même maison d'édition française le secteur des ventes de droits au secteur commercial (qui génère les exportations) ne fausse-t-elle pas la perception des intérêts réels des uns et des autres ?

Quel que soit le domaine envisagé ou l'angle d'attaque choisi, **il vaudra mieux toujours favoriser la stratégie partenariale⁸ et combattre l'entreprise de prédation.** C'est de bon sens, ce n'est pas souvent le cas. De très grands groupes éditoriaux français commencent néanmoins peu à peu à le comprendre – y voient leur intérêt (ils ne posséderont en effet jamais la même intimité, la même proximité à un marché et à une culture que les éditeurs locaux). Des revirements sont à l'œuvre. Des dynamiques nouvelles se mettent en place. Même les appels d'offre internationaux s'ouvrent peu à peu, et envisagent des partenariats Nord-Sud entre éditeurs – encore faut-il, bien entendu, qu'ils ne soient pas factices. Aujourd'hui, c'est dans ce sens qu'il faut aller ; la situation est encore bien loin d'être satisfaisante et favorable au développement durable des chaînes du livre locales. Mais une tendance, peut-être, se dessine. Les bibliothécaires, au Nord comme au Sud, doivent y contribuer.

Paris, mercredi 4 juin 2008



38, rue Saint-Sabin
75011 Paris – France
Tel. +33 (0)1 43 14 73 66
Fax +33 (0)1 43 73 63
www.alliance-editeurs.org

⁸ Pour un éditeur par exemple, elle prendra la forme de cession de droits à prix préférentiel au profit d'un homologue du Sud, ou mieux encore, la mise en place d'une coédition.